Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212200877-20251127-2025036-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2025 036

Séance du 27 novembre 2025
L'an deux mil vingt cinq le 27 novembre à vingt heures minutes

Nombre de conseillers	
- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2
- exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de M. MUNIER Gérard.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs : MUNIER Gérard, BLIN-CONNAN Jeannie, DAGORNE Maïwenn, MAUFFRAY Pierrick, LAMER Antoine, LEON Raymond, JEGOU Michel, ARHANTEC Stéphane, LE GOFF Patrick COAIL Nolwenn, PHILIPPE Elodie.
Etaient Absents : DUNCANSON Denise donne procuration à Jeannie BLIN CONNAN- JEGOU Nathalie donne procuration à MUNIER Gérard.

Date de convocation 18/11/2025
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 04/12/2025
Et Publication le 04/12/2025

Mme BLIN-CONNAN Jeannie a été nommée secrétaire

2025-036-7.01 Clôture du budget annexe "Assainissement Collectif" au 31 décembre 2025 en vue du transfert de la compétence à la Communauté de communes Kreiz Breizh

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment l'article L. 5211-17 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi 3DS), et la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 relative à l'assouplissement de la gestion des compétences eau et assainissement, qui met fin au caractère obligatoire du transfert de ces compétences à l'horizon 2026 et introduit la possibilité pour les communes de transférer ou non cette compétence à la communauté de communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes Kreiz Breizh,

Vu la délibération 56.2025 de la Communauté de communes Kreiz Breizh du 22 mai 2025 actant l'exercice de la compétence "assainissement collectif" à compter du 1er janvier 2026 pour l'ensemble de son périmètre,

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212200877-20251127-2025036-DE

Vu la délibération de la commune en date du 19 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Kreiz Breizh au 1er janvier 2026,

Considérant que la commune de Kergrist Moëlou est compétente pour l'assainissement collectif jusqu'au 31 décembre 2025,

Considérant qu'à compter du transfert de la compétence "assainissement collectif" au 1er janvier 2026, le budget annexe « Assainissement collectif » de la commune n'aura plus lieu d'être,

Considérant qu'il convient, par conséquent, de procéder à la clôture dudit budget annexe au 31 décembre 2025, date de fin de l'exercice, se traduisant par la réintégration de l'actif, du passif et des résultats au sein du budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

APPROUVE la clôture du budget annexe "Assainissement Collectif" au 31 décembre 2025, en vue du transfert de cette compétence à la **Communauté de communes Kreiz Breizh** à compter du 1er janvier 2026.

APPROUVE la reprise des résultats de clôture du budget annexe "Assainissement Collectif" au budget principal de la commune par écritures budgétaires et précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

AUTORISE la réintégration par le comptable public de l'actif et du passif du budget annexe "Assainissement Collectif" dans le budget principal de la commune par écritures d'ordre non budgétaires, ainsi que la bascule des restes-à-payer, restes-à-recouvrer et éventuels rattachements de charges et produits sur le budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
BLIN CONNAN Jeannie

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
MUNIER Gérard